

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU VAR

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE**

COMMUNE DE SEILLONS SOURCE D'ARGENS

**ARRETE PORTANT REGLEMENTATION
DE CIRCULATION
Route Départementale 270 et 70**

Le Maire de la Commune de SEILLONS SOURCE D'ARGENS (VAR),

VU le Code Général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT l'intervention sur les RD 270 et 70 pour le marquage des routes, effectué par la Société Miditraçage pour le compte du CONSEIL GENERAL.

ARRETE

ARTICLE 1 : En raison de l'intervention sur les RD 270 et 70 par la Société Miditraçage pour le compte du CONSEIL GENERAL, la circulation sera alternée par panneaux et par un véhicule accompagnateur du 26 mai 2015 au 29 mai 2015 de 8 h à 18 heures.

ARTICLE 2 : Monsieur le Policier Municipal sera chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Les contrevenants au présent arrêté s'exposeront aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :
- Monsieur le Policier Municipal.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera Publié par affichage.

Fait en Mairie, le 22 mai 2015.

LE MAIRE
Stéphane ARNAUD



LE MAIRE CERTIFIE SOUS SA RESPONSABILITE
LE CARACTERE EXECUTOIRE DE CET ACTE
INFORME QUE LE PRESENT ARRETE
PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS POUR EXCES
DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DANS UN DELAI DE DEUX MOIS A COMPTER DE
LA PRESENTE NOTIFICATION